

Recommandations

1. ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

- Actualisation des textes de loi concernant le statut juridique des arbres et des espaces verts en milieu urbain (basés sur le contexte socio-culturel).
- Mise en place d'une brigade d'environnement (volonté de faire respecter les lois en la matière).
- Élaboration de plans verts urbains.
- Élaboration de textes pour le classement de parcs à valeur de patrimoine national.
- Respect des cahiers des charges concernant les aménagements.

2. GESTION DU PATRIMOINE VERT URBAIN

- Renforcement des capacités matérielles et humaines des gestionnaires d'espaces verts.
- Concevoir des aménagements adaptés au contexte socio-économique et édapho-climatique.
- Encourager la gestion déléguée.
- Inciter les collectivités locales à tirer profit des compétences universitaires: recherche appliquée, conseil/expertise, formation continue.
- Aménagement de ceintures vertes en zones *non aedificandi* (limiter la prolifération de l'habitat non réglementaire).

3. ASPECTS PHYTOTECHNIQUES

- Choix des espèces: spécificités régionales (écologie, culture, économie, etc.).
- Promouvoir la biodiversité, éviter toute monoculture excessive.
- Amélioration de la qualité des plants (pépiniéristes spécialisés, promouvoir les métiers connexes, etc.).
- Choix du type de conduite des arbres (port libre/architecturé)
- Respect de la physiologie de l'arbre.
- Suivi méthodique de l'état phytosanitaire (fiches d'inventaires)
- Adopter des techniques simples et peu dangereuses.

4. PARTENARIATS

- Sensibilisation: grand public, décideurs, promoteurs, maîtres d'œuvre
- Associer la société civile dans la prise de décision concernant l'espace urbain et les dérogations aux lois en vigueur.
- Renforcer les contacts régionaux et internationaux entre scientifiques et gestionnaires ainsi que ONG (constitution de réseaux).
- Créer des équipes multidisciplinaires travaillant en complémentarité (coordination des compétences).